

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071019-06\_22\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2007

Publication : 22/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/M1 - 6<sup>e</sup>/22  
Séance du 1<sup>er</sup> OCT. 2007

### **ENQUETE PUBLIQUE SUR LE DECAISSEMENT DU VIEUX-RHIN SUR LA RIVE ALLEMANDE ENTRE WEIL ET BREISACH DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES CRUES DU RHIN**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Constate :

- que les collectivités territoriales du Haut-Rhin concernées et le Département n'ont pas été associés lors de l'élaboration du projet et que le choix de la variante retenue s'est fait sans concertation et sans transparence ;
- que les études d'impact du projet de décaissement ne sont pas complètes, car elles ne tiennent pas compte des autres dispositifs de rétention à BREISACH et BURCKHEIM, ni de la suralimentation de la nappe phréatique générée par le décaissement, ni des crues de l'III.

Vous propose :

- de m'autoriser à déposer le rapport auprès de la commission d'enquête ;
- de demander la communication des études des différentes variantes, ainsi que la réalisation de compléments à l'étude d'impact du projet, notamment l'étude de l'effet cumulé des 3 projets de BURCKHEIM, BREISACH et du décaissement du Vieux-Rhin, associés à une crue de l'Ill ;
- d'émettre un avis défavorable au projet actuellement mis à l'enquête, en raison des lacunes constatées à l'issue desdites études d'impact.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstention